

Trophées INCIDENCES 2018

- économie circulaire
- développement durable
- innovation agricole

La Direction d'administration de l'économie et du développement territorial
L'asbl Cap Innove
et la Fondation pour les Générations Futures

Incidences Trophées



PRESENTATION

Face aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux auxquels est confrontée notre société actuelle, le Brabant wallon est déterminé à concilier de façon équilibrée les réflexions, les orientations et les décisions d'aujourd'hui pour préserver les générations de demain, de manière à ce que chaque progrès puisse contribuer à relever les défis majeurs qui nous attendent, notamment concernant la lutte contre le réchauffement climatique, le déséquilibre des richesses, l'épuisement des ressources naturelles ou encore la préservation de la biodiversité.

Aux fins d'encourager des initiatives exemplaires au regard de ces thématiques, et par la même occasion de sensibiliser et d'inciter les citoyens à adopter de bonnes pratiques, le Brabant wallon organise les Trophées Incidences 2018, déclinés selon 3 thématiques, à savoir l'économie circulaire, le développement durable et l'innovation agricole.

Mais tout d'abord, que recouvrent ces trois notions ?

1. L'économie circulaire

L'économie circulaire propose un nouveau modèle de société qui utilise et optimise les flux de matières, d'énergie et de déchets et vise ainsi à l'efficacité de l'utilisation des ressources. Par opposition au système linéaire de notre économie (extraire, fabriquer, consommer, jeter), qui a atteint ses limites, l'économie circulaire est basée sur le principe relativement simple que le sous-produit ou le déchet produit par un acteur peut constituer – directement ou indirectement en le transformant – la matière première pour un autre.

Pour les acteurs économiques, le résultat se traduit en réduction de coûts soit au niveau du traitement des déchets, soit au niveau de la facture énergétique. Dans un contexte de raréfaction des matières premières, l'économie circulaire contribue à la sécurisation des approvisionnements. Elle est, par ailleurs, porteuse d'emplois locaux non délocalisables.

1.1. A qui s'adresse le Trophée Incidences de l'économie circulaire ?

L'appel à candidatures s'adresse aux **PME/TPE** et aux **indépendants**, ayant un numéro d'entreprise et un siège d'activité sur le territoire du Brabant wallon, et le projet de mener une initiative s'inscrivant dans les concepts de l'économie circulaire.

1.2. Critères de sélection

1) L'initiative est reliée à un ou plusieurs des 4 axes de l'économie circulaire, à savoir :

Axe 1 : Conception et production circulaire

Axe 2 : Logistique inversée

Axe 3 : Symbioses

Axe 4 : Nouveaux modèles économiques

2) *Critères complémentaires :*

L'initiative prend en compte des dimensions économique, sociale et environnementale

L'initiative limite les externalités négatives

L'initiative est innovante technologiquement

L'initiative est innovante socialement

3) *Critères additionnels :*

Le projet pourrait créer des emplois supplémentaires / de nouveaux métiers

Le projet pourrait contribuer à la pérennité / le développement de l'entreprise

Le projet est répliquable

2. Le développement durable

Le développement durable est un « développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Plus concrètement, c'est parvenir à se développer en intégrant harmonieusement quatre dimensions qui sont trop souvent présentées comme antagonistes : l'économie, le social, l'environnement et la bonne gouvernance.

Le développement durable est donc bien plus que la défense de l'environnement : c'est une nouvelle manière de concevoir et de gérer nos projets dans tous les secteurs de la société.

1.1. A qui s'adresse le Trophée Incidences du développement durable ?

Tous les porteurs d'initiatives du Brabant wallon qui intègrent au quotidien dans leurs activités les différentes dimensions du développement durable peuvent être candidats.

Nous recherchons des projets dans tous les domaines de la société (économie classique, économie sociale, culture, environnement, social, administration locale, santé, etc.) pourvu qu'ils répondent au mieux aux critères énoncés ici.

Un « réseau de repérage » composé d'une vingtaine de personnalités issues de tous les secteurs d'activités de la province a eu pour mission unique d'identifier des initiatives qui pourraient être de bons candidats.

Les trois critères préalables sont :

L'ancrage des activités en province du Brabant wallon. Le siège social ou, à défaut, un siège important d'activité est situé dans la province.

L'intégration par ses promoteurs dans leurs activités des dimensions économiques, sociales et environnementales. La dimension économique est à prendre au sens large : la capacité à apporter et retirer une plus-value durable dans les échanges de services et de biens. Cette

plus-value peut être monétaire, mais elle peut aussi être non monétaire (troc, bénévolat, échanges de savoirs, économie du don, etc.).

Le projet a un minimum de maturité (il a déjà une « histoire à raconter », c'est plus qu'un simple projet, ou une initiative qui débute à peine).

Le jury de sélection prendra également en compte d'autres critères (voir ci-dessous : critères de sélection)

1.2. Critères de sélection

Aucune sélection ne peut être totalement objective. C'est d'autant plus vrai pour la sélection d'initiatives de développement durable, qui peuvent prendre des formes multiples et variées parfois peu comparables. Les angles d'analyse pris par chacun des membres du jury dépendent très fort de leur parcours personnel, de leur vision de ce qu'est la "durabilité". C'est pourquoi les sélections en matière de développement durable se doivent d'être réalisées par des jurys pluridisciplinaires qui vont devoir croiser leurs regards. Pour les guider dans leur choix qui sera forcément subjectif, nous leur demandons d'examiner une série de critères.

1) *La maturité*

L'initiative est en évolution constante, mais son système de fonctionnement "soutenable" est assez mature et a déjà fait ses preuves depuis plusieurs années. Nous ne recherchons donc pas des projets débutants, mais bien des initiatives qui ont déjà acquis des résultats.

2) *La gestion multidimensionnelle*

L'initiative arrive à concilier en même temps plusieurs dimensions du développement soutenable. Cette intégration au quotidien est un critère fondamental.

Concrètement, le bilan de son action doit être positif dans les quatre dimensions suivantes :

L'environnement

L'initiative arrive à réduire son impact négatif sur notre planète (respect de la nature, gestion dynamique des déchets, limitation des pollutions, utilisation raisonnée de l'espace et des ressources naturelles) ou a un impact positif.

L'humain

L'initiative a un impact positif sur le bien-être des êtres humains ici et ailleurs (augmentation des compétences, augmentation des moyens de subsistance des plus démunis, amélioration des liens sociaux, santé, solidarité, convivialité, etc.)

Le fonctionnement plus démocratique de notre société

L'initiative a un impact sur le fonctionnement plus démocratique de notre société (participation, nouveaux partenariats, cogestion, gestion pacifique des conflits, etc.)

La gestion économique

L'initiative développe une gestion économique de sa production (biens ou services) qui doit tendre vers un maximum d'autonomie et de transparence (bonne gestion financière des moyens disponibles et clarté des comptes, recherche d'une balance optimale des recettes entre argent public et fonds propres, éventuellement développement de système alternatif à l'argent : échanges, troc, dons, bénévolat...)

3) *Le caractère exemplaire*

L'initiative a un potentiel important de communication en matière de développement soutenable.

4) *La portée*

La production de biens et/ou de services a une portée importante et touche concrètement beaucoup de monde (un projet familial ou très limité ou marginal dans son impact ou son public cible sera donc moins coté pour ce critère).

5) *L'évaluation*

L'initiative a mis en place des systèmes d'évaluation de son impact dans les quatre dimensions précitées (rapport interne ou externe d'évaluation, etc.)

Grâce aux critères rigoureux de sélection et au partenariat avec la Fondation pour les Générations futures, le lauréat de ce Prix sera automatiquement repris à l'échelle nationale comme candidat brabançon wallon de la sélection officielle du Grand Prix des Générations futures.

3. L'innovation agricole

Ce secteur étant fortement exposé à la volatilité des marchés mondiaux, il est primordial de mettre en lumière l'esprit d'entreprise et d'innovation agricole, en valorisant des initiatives démontrant des réalisations porteuses de diversification de la production des entreprises agricoles à l'aide de produits ou de services innovants à haute valeur ajoutée afin de stimuler les agriculteurs dans leurs démarches de diversification du secteur agricole, secteur fortement exposé à la volatilité des marchés mondiaux, en vue de garantir à l'agriculteur un revenu décent.

Le concours a également pour but de stimuler, au sein des exploitations agricoles, le processus de diversification qui est entendu comme le développement d'une ou de plusieurs activités de production et/ou de services, soit agricoles conventionnelles ou non, soit connexes à l'agriculture mais valorisant alors le patrimoine de l'exploitation agricole.

Enfin, il s'agit également de sensibiliser la population aux impératifs de diversification auxquels les agriculteurs sont confrontés en vue de viabiliser les exploitations agricoles et soutenir des activités économiques intégrées en phase avec les impératifs de développement durable dans les territoires ruraux.

Le produit ou service présenté doit être original, innovant, de par le fait qu'il ouvre de nouvelles perspectives de débouchés pour les exploitations tout en se distinguant par son caractère durable, c'est-à-dire qu'il concilie les impératifs de performances économiques, sociales et environnementales.

L'exploitation du produit ou du service doit être effective et dater de moins de 5 ans.

1.1. A qui s'adresse le Trophée Incidences de l'innovation agricole ?

Le concours est ouvert à **toutes les personnes reconnues agriculteurs à titre principal ou complémentaire**, en personne physique ou morale et dont le siège d'exploitation est situé en province du Brabant wallon. Le candidat doit être enregistré auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE) et disposer de codes NACEBEL spécifiques à l'activité agricole (Section A).

1.2. Critères de sélection

La cotation des dossiers présentés au concours est faite selon les critères suivants :

- Caractère innovant du produit/service : 70 points.
 - Fréquence du produit/service innovant dans la Province du Brabant wallon (20 points);
 - Nouveautés apportées pour l'exploitation agricole/ les marchés/ la société (25 points);
 - Qualité et originalité du produit/service (25 points).
- Caractère durable du produit/service (équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux) : 30 points.

1. Candidatures

Les candidats ne peuvent introduire qu'un seul dossier par projet.

Les lauréats des Trophées de l'économie circulaire, du Prix Incidences et du Prix de l'innovation agricole organisés antérieurement ne sont pas admis aux Trophées Incidences 2018.

La Direction d'administration de l'économie et du développement territorial se réserve le droit de réorienter une candidature d'une catégorie vers une autre si cela s'avérait plus pertinent, et, le cas échéant, en informerait le candidat concerné.

2. Jurys

Les candidatures feront l'objet d'une double analyse. Un préjury analysera les dossiers de candidatures et désignera 3 finalistes par catégorie. Un jury final désignera ensuite les lauréats parmi eux.

Afin de protéger le travail des candidats, les membres des jurys seront soumis à un engagement de confidentialité.

3. Prix et trophées

- Les deux lauréats du Trophée Incidences *économie circulaire* (PME/TPE, indépendants) bénéficieront d'un chèque-accompagnement de 3 jours par Cap Innove.
- Le lauréat du Trophée Incidences *développement durable* recevra un chèque de 3.500 €.
- Les trois lauréats du Trophée Incidences *innovation agricole* recevront respectivement un chèque de 3.500€, 2.500€ et 1.000€).

3. Engagements réciproques

Le Brabant wallon s'engage envers les nominés à :

- produire un clip vidéo et un texte présentant votre initiative ;
- diffuser le clip et la brochure auprès du réseau de contacts dont elle dispose et des médias.

Chaque nominé ou lauréat s'engage à collaborer avec le Brabant wallon pour valoriser sa sélection. Cela revient plus précisément à :

- être disponible pour les interviews et les prises d'images *in situ* destinées à la production du clip vidéo mettre à disposition des photos/images vidéo existantes, etc. pour le clip ou la brochure de présentation;
- participer à la cérémonie officielle de proclamation ou y déléguer un représentant;
- faire connaître la sélection auprès de son réseau de contacts;

- diffuser l'information auprès de ses contacts presse.

4. Agenda

- **29/11/2017** Conférence de presse de lancement de l'appel à candidatures
- **06/02/2018** Conférence sur l'économie circulaire
- **21/02/2018** Clôture de l'appel à candidatures
- **20/03/2018** Conférence de presse d'annonce des finalistes
- **20/03 – 21/04/2018** Campagne de communication
- **22/04/18** Remise des Trophées à l'occasion de l'évènement BW en vue

- **Juin ou Sept 2018** Atelier financement (à confirmer)
- **Octobre 2018** Mission d'entreprises (à confirmer)

Plus d'infos ?

Trophée Incidences de l'économie circulaire

CAP INNOVE – eco.circu@capinnove.be – 067/88 36 97

Trophée Incidences du développement durable

LE BRABANT WALLON – Service de l'économie et du commerce -
economie@brabantwallon.be – 010/23 60 17

Trophée Incidences de l'innovation agricole

LE BRABANT WALLON – CPAR – agriculture@brabantwallon.be – 02/656 09 70